

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 414-B-P
Bercher - Ogens

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Bercher et Ogens. Le tronçon de la Route Cantonale N° 414-B-P, compris entre le pont sur la Menthue et la localité d'Ogens, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) :

du lundi 12 octobre 2026
au vendredi 23 octobre 2026

Une déviation sera mise en place et signalée sur l'itinéraire Bercher – la Tuilière – Bioley-Magnoux – Ogens dans les deux sens de circulation.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Bercher, Bioley-Magnoux, Ogens, Oppens, Rueyres
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Le Mont-sur-Lausanne, Yverdon-les-Bains
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Nord
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations



RC 414-B-P Pont sur la Menthue - Ogens

Date	Dessin	Référence	N° Plan
24.09.2026	CSA	2624-20	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

